

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ**

Réunion extraordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 10 juin 2017 à 9 h 00, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

10 juin 2017

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum :

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont  
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé  
M. Martin Laterreur, St-Léon-le-Grand  
M. André Clément, Saint-Justin  
M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

Sont aussi présents :

Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier  
Monsieur Robert Lalonde, observateur

Absents :

M. Ghislain Bellemare, Sainte-Ursule  
M. André Lamy, Louiseville

La réunion extraordinaire a été convoquée conformément à la loi par un avis de convocation remis de main à main à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie par Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier. Une copie de cet avis est versée au dossier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré portant la signature de chacun des membres ayant reçu l'avis de convocation.

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Madame Barbara Paillé, présidente déclare la séance ouverte à 9 h 00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-06-080

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Glissement de terrain

4. Période de questions
5. Levée de la réunion

**3. GLISSEMENT DE TERRAIN**

Madame Barbara Paillé, présidente de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, fait un rapport verbal de la situation du glissement de terrain survenu au 1000, Grande Carrière à Sainte-Ursule aux membres du conseil d'administration de la Régie présents.

**CONSIDÉRANT QUE** le glissement de terrain est survenu le 18 avril 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été ordonnés par la présidente le 5 mai 2017 en urgence pour la réhabilitation de la conduite de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré appelée « le lien » ;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations du Ministère de la Sécurité Publique pour les travaux en urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** le glissement de terrain est survenu en bordure d'un cours d'eau et qu'un certificat d'autorisation a été demandé au MDDELCC ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie d'Aqueduc de Grand Pré doit exécuter des travaux d'envergure et qu'une évaluation approximative des coûts est donnée par la présidente ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-06-081

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré d'accepter le rapport verbal de la présidente, de reconnaître qu'il y a toujours urgence d'exécuter les travaux et que les travaux doivent se faire dans les règles de l'art suivant les recommandations du Ministère de la Sécurité Publique.

Madame Barbara Paillé, présidente demande un vote enregistré sur cette résolution.

<b>POUR</b>		<b>CONTRE</b>	<b>ABSENT</b>
Jonathan Lacourse (1 voix)			Ghislain Bellemare
Martin Laterreur (1 voix)			André Lamy
André Clément (1 voix)			
Gaétan Beauclair (1 voix)			
Barbara Paillé (1 voix)			

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est mentionnée.

**5. LEVÉE DE LA RÉUNION**

2017-06-082

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et unanimement résolu que la présente réunion soit levée à 9 h 45 **CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

